

Date de dépôt : 18 février 2010

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Antonio Hodgers, Sylvia Leuenberger, Maria Roth-Bernasconi, Loly Bolay, Carlo Sommaruga, Christian Brunier, Jeannine de Haller, Rémy Pagani, René Ecuyer et Pierre Vanek sur la stratégie d'engagement des forces de l'ordre lors des manifestations d'opposition au G8

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 mai 2003, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève, considérant :

- le sommet des sept pays les plus industrialisés et la Russie qui sera vraisemblablement tenu à Evian au début du mois de juin;*
- que ce genre de rencontres internationales provoque de larges mouvements d'opposition;*
- que la proximité de Genève par rapport à Evian et l'aura internationale de notre canton « Cité des droits de l'Homme » transformera notre République en un lieu de manifestation important;*
- que ce genre de manifestations pacifiques comprend un risque potentiel de violence qui peut être contenu;*
- qu'une attitude agressive et provocante des forces de l'ordre a tendance à développer les tensions et provoquer des actes de violence;*

- *que l'expérience de ces dernières années en termes de manifestation altermondialiste montre que le potentiel de violence peut être contenu par la masse des manifestant-e-s même pour autant que la manifestation se déroule de manière organisée, selon un parcours convenu et avec une bonne communication entre forces de l'ordre et organisateurs;*
- *que l'attitude des forces de l'ordre à Davos le 25 janvier et à la gare Cornavin le 29 mars, inutilement agressive et provocante, a créé des incidents graves et de nature à décrédibiliser l'action de la police;*
- *que la violence n'est pas une fatalité,*

invite le Conseil d'Etat

- *à garantir la liberté de circuler tant aux habitantes et habitants qu'aux manifestantes et manifestants sur le territoire de Genève, hormis les zones restreintes de sécurité;*
- *à prévoir un engagement des forces de l'ordre discret, retenu, pondéré et proportionné sur les lieux de la manifestation, à intégrer ce dispositif à la doctrine d'engagement de la police et à communiquer publiquement ces directives;*
- *à négocier et dialoguer avec les organisateur-trice-s afin de laisser le moins d'imprévu possible lors du cortège;*
- *à veiller à la sécurité des commerces qui se trouvent sur le tracé de la manifestation;*
- *à informer le Grand Conseil sur la hiérarchie et la responsabilité de la structure opérationnelle de la police;*
- *à renoncer à la participation de polices et corps armés étrangers sur le territoire genevois.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les tenants et aboutissants du déroulement des manifestations d'opposition au G8 ont été exposés dans le rapport de la commission d'enquête extraparlamentaire / G8 du 3 mai 2004, auquel il convient de se référer (RD 532).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP